**STATIONNEMENT ET CIRCULATION**

**Avenue des Fleurs et rue du Casino**

Afin d’assurer la sécurité de tous les usagers de la route, la circulation sera alternée **avenue des Fleurs et 106 rue du Casino** du 29 mars au 17 avril de 7h30 à 17h30.

La vitesse sur l’emprise de chantier sera réglementée à 30 km/h.

Les bandes cyclables seront neutralisées.

La circulation des piétons sera déviée sur le trottoir opposé.

Le stationnement sera interdit.